

**Séance du lundi 15 mai 2017**

Date de Convocation : mardi 9 mai 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 39

**N° 2017.05.03 - Patrimoine communal - Incorporation d'un bien vacant et sans maître sis 9 boulevard Jules Ferry**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

**Excusés ayant donné procuration :**

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Ouadie MEHDI à Gérard LORA TONET, Andy NKUNDIKIJE à Jacques VIEILLE, Georges RAVAT à Pauline FROPPIER

**Absent :**

Julien LE GLOU

**Secrétaire de séance :** Charline LIOTIER

**Rapporteur :** Claudie SAINT ANDRE

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Les biens dits « sans maître » sont définis par la législation en vigueur, comme faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Ainsi, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent de fait à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés, sauf si elle renonce à ses droits par délibération du Conseil Municipal ; l'État en devient alors propriétaire.

**Motivation et opportunité de la décision**

Madame Marguerite TERRIER née le 24 juillet 1890 et décédée le 11 décembre 1969, possédait un immeuble à BOURG-EN-BRESSE, au 9 boulevard Jules Ferry, inoccupé et non entretenu depuis son décès, causant de nombreuses nuisances au voisinage et présentant des risques au regard de la sécurité et la

salubrité publique.

Les services fiscaux nous ont indiqué par courrier en date du 17 juin 2016, que la succession était ouverte depuis plus de 30 ans et qu'aucun successible ne s'était présenté.

Un état hypothécaire délivré par le Service de la Publicité Foncière de BOURG-EN-BRESSE ne révèle aucune publication depuis la date du décès de Madame TERRIER.

Par conséquent, ladite parcelle peut donc être qualifiée d'immeuble sans maître et donc susceptible d'être incorporée de fait, au patrimoine de la Commune.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 713 du Code Civil ;

**VU** les articles L1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** le courrier des services fiscaux en date du 17 juin 2016 ;

**VU** l'état hypothécaire délivré par le Service de la Publicité Foncière de BOURG-EN-BRESSE ;

**VU** l'acte de décès de Madame Marguerite TERRIER ;

**VU** l'avis des Domaines délivré le 30 décembre 2016 ;

**VU** l'avis de la commission Proximité – Travaux – Environnement / Urbanisme – Déplacements du 3 mai 2017.

### **A L'UNANIMITE des votants (38 voix)**

**DECIDE** d'incorporer dans le patrimoine de la Ville, en vertu de la législation en vigueur relative aux biens sans maître, la propriété située au 9 boulevard Jules Ferry, cadastrée section AM n°167 pour une superficie de 249 m<sup>2</sup>, et consistant en une maison d'habitation avec terrain attenant.

**PRECISE** que les frais de publication au Service de la Publicité Foncière seront à la charge de la Commune.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte administratif à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

### **Impacts financiers**

#### **Fonctionnement**

Les dépenses y afférentes seront inscrites au Budget principal de l'exercice 2017 chapitre 011, article 6228 «Honoraires et Frais d'Actes».